

DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE TOULON

Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20250623-25-DCM-DGS-079-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 23 JUIN 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents et représentés	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

25-DCM-DGS-079

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ & LE VINGT TROIS JUIN à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage : le 17/06/2025.

OBJET : **BILAN DES ACQUISITIONS OU CESSIONS FONCIERES REALISEES EN 2024.**

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Jean-François PLANES - Cécile CRISTOL GOMEZ - Jean-Michel PEYRATOUT - Bérénice BONNAL - Jean-Claude VEGA - Agnès BIASUTTO - Magali VINCENT - Martine CLOPIN - Jacques PAGANELLI - Patrick ROUAS - Serge VENNET - Chantal JOVER - Thomas MICHEL- Isabelle ROGER - Jean-Marc ILLICH -Stéphanie ASCIONE - Emilie ROY - Mylène SORIANO - Chantal ROUZIER - Armand CABRERA - Bernard PEZERY - Eric JOFFRE - Valérie RIALLAND - Viviane TIAR - Martine CABOT- Denis TENDIL

POUVOIRS : Valérie POZZO DI BORGO à Armand CABRERA - Marina BIANCHI BRONDINO à Eric JOFFRE - Marine DESIDERI à Mylène SORIANO - Eric GALIANO à Jean-Michel PEYRATOUT - Graziella PIRAS à Stéphanie ASCIONE - Christian GARNIER à Jean-Claude VEGA.

ABSENT : Néant.

SECRETAIRE de SEANCE : Emilie ROY.

Jean-François PLANES donne lecture de l'exposé suivant :

L'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995, entrée en vigueur le 9 mai 1995 et l'article L.2241-1, al 2 du CGCT dispose « *Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.* »

Le tableau récapitulatif fait état :

- Du bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2024 par la Commune du PRADET,
- Du bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2024 par la Métropole Toulon Provence Méditerranée sur la commune,
- Des acquisitions opérées par l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur sur la commune.

25-DCM-DGS-079

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT le bilan ci-après :

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS REALISEES PAR LA COMMUNE						
Nom site	N° Parcelle	Nature de l'acte	Date de l'acte	Montant Acte	En stock	
82, rue Jean ZAY	AX 50 et AX 51	Acquisition	01/10/2024	430 000,00 €	oui	
BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS REALISEES PAR LA METROPOLE TPM						
Nom site	N° Parcelle	Nature de l'acte	Date de l'acte	Montant Acte	En stock	
Pôle de valorisation des déchets / quartier de l'Esquirol	AB 242	Acquisition	16/01/2024	510 076,56 €	oui	
Entrée Ouest / Projet Valophis	AD 171, 172, lot 160 de AD 213	Cession/ constatation de la non réalisation de la condition résolutoire	45460	300 000,00 €	oui	
BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS REALISEES PAR L'EPF						
n° acte	Libellé Convention	Site	Date de l'acte	Montant Acte HT	Adresse	Parcelles
972	Convention d'Anticipation foncière sur les territoires à enjeux	Clapiers	16-janv	425 063,80 €	Lieu dit l'Esquirol	AB 242

Il est proposé au Conseil Municipal :

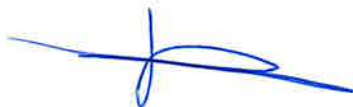
- **D'ADOPTER** le bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées en 2024, retranscrit ci-avant.

L'exposé est mis aux voix et adopté à l'UNANIMITE.

4 ABSTENTIONS (V. RIALLAND, M. CABOT, D. TENDIL, V. TIAR)
29 voix POUR

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance
Emilie ROY



Le Maire,
Hervé STASSINOS



CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE
LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS
- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécoeurs citoyens » accessible par le site internet www.telerecoeurs.fr).
- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.